Le 4 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le lundi 4 avril 2022, de 20 h à 21 h 30 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Mme Manon Bélanger, conseillère

- M. Dany Chénard, conseiller
- M. Charles Garon, conseiller
- M. Alain Garon, conseiller (absent)
- M. Frédéric Landry, conseiller

formant quorum

Assite également à la séance, Mme Anne Desjardins Directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Présentation et adoption des états financiers de la municipalité pour l'année 2021
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2022
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2022
- 6. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 mars 2022
- 7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2022
- 8. Approbation et autorisation des comptes à payer
- 9. Rapport de la Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest
- 9.1 Nomination d'un représentant municipal
- 10. Dépôt du rapport d'audit par la Commission municipale du Québec sur la transmission des rapports financiers.
- 11. Rapport d'organismes
- 12. Résolution attestant la véracité des frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2
- 13. Résolution modifiant la nomination d'un conciliateur arbitre
- 14. Correspondance
- 15. Autres sujets
- 16. Période de questions
- 17. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Dany Chénard

. . . ,

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Présentation et adoption des états financiers de la municipalité pour l'année 2021

Madame Jessy Lemieux de la firme Mallette présente le rapport du vérificateur et les états financiers de l'exercice 2021 de la municipalité et donne toutes les informations nécessaires aux questions posées.

055-2022

La municipalité a enregistré des revenus en 2021 pour 1 079 488 \$ ainsi que des dépenses de 1 076 873 \$ ce qui a donné un excédent d'exercice de 244 418 \$.

À ces montants on tient compte des activités d'investissement, dont le remboursement de la dette à long terme qui donne un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 99 419 \$.

056-2022

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter lesdits états financiers 2021 tel que présentés et d'autoriser Mme Anne Desjardins Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les attestations requises.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

Il est proposé par M. Frédéric Landry

057-2022

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2022

Il est proposé par M. Dany Chénard

058-2022

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2022 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

6. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2022

Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2022.

8. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par M. Frédéric Landry

059-2022

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 203 179,74 \$ et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

9. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

M. Dany Chénard mentionne que le 1^{er} mars la Régie a tenu une rencontre avec les pompiers pour présenter le résultat du rapport du consultant

Le 15 mars 2022 s'est tenue la rencontre mensuelle de la Régie à la salle de Saint-Gabriel, lors de laquelle l'embauche d'une pompière a été faite afin de saisir les données sur les interventions des pompiers.

9.1 Nomination d'un représentant municipal

ATTENDU QUE

chacune des municipalités faisant partie du regroupement de la Régie Intermunicipale en protection Incendie du Kamouraska Ouest doit nommer un représentant ou une représentante et un(e) substitut afin de siéger au conseil d'administration de la Régie;

ATTENDU QUE

la municipalité avait, par la résolution numéro 171-2021 nommée Mme Michèle Marquis à titre de substitut à la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest;

ATTENDU QUE

Mme Marquis a remis sa démission au sein du conseil municipal et que celle-ci a été reçue lors de la séance de 7 février 2022;

060-2022

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Frédéric Landry comme substitut à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest.

10. Dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec sur la transmission des rapports financiers

Suite à la réception de la conclusion d'audit de conformité concernant la « transmission des rapports financiers » menés par la Commission municipale du Québec, Mme Anne Desjardins Directrice générale procède au dépôt de ce rapport.

11. Rapport d'organismes

Charles Garon conseiller, mentionne que lors de la dernière rencontre du Comité de développement que le Comité de la Chapelle fera une demande d'aide financière à la municipalité de 500 \$ en soutien à leurs activités et une demande afin de déposer une demande au FDMK (Fonds des municipalités du Kamouraska) pour supporter leur programme culturel.

Dans le projet de commémoration du Curé Quertier, le Comité de développement recherche des partenaires financiers qui correspondent à 20 % du budget. Le Comité a voté une aide financière de 2 500 \$ et fera une demande à la Municipalité afin qu'elle devienne partenaire en contribuant pour un montant de 2 000 \$ et un appui en service. Une demande via le FDMK est également demandée.

Manon Bélanger conseillère, mentionne qu'il y a eu une rencontre du conseil d'établissement et en ce qui concerne les inscriptions à la maternelle pour la prochaine. Compte tenu du nombre très peu élevé d'inscriptions, les enfants de maternelle 4 et 5 ans seront dirigés vers l'école de Saint-Philippe.

Nicole Généreux mairesse, mentionne qu'elle a assisté au conseil d'administration des Services à la Famille de Saint-Denis le 24 mars. L'OBNL est maintenant propriétaire de son local. Elle examine la possibilité d'agrandir en utilisant un sous-sol pour le moment non aménagé. La liste d'attente est longue. Sur le nombre d'enfants fréquentant la garderie, seulement 3 sont de Saint-Denis.

12. Résolution attestant la véracité des frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2

ATTENDU QUE

le ministère des Transports a versé une compensation de 51 068 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE

les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Dany Chénard

061-2022

Appuyé par M. Frédéric Landry

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

13. Résolution modifiant la nomination d'un conciliateur arbitre

ATTENDU QUE

la municipalité a nommé lors de la séance du 6 décembre 2021 par la résolution numéro 194-2021 M. Gilles Plourde comme conciliateur arbitre substitut;

ATTENDU QUE

M. Plourde a annoncé son départ à la retraite au cours du mois d'avril 2022;

ATTENDU QUE

la MRC de Kamouraska a dû faire une nouvelle répartition des tâches et a attitré Mme Hélène Lévesque comme conciliateur arbitre pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

EN CONSÉQUENCE,

062-2022

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Hélène Lévesque à titre de conciliateur arbitre pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

14. Correspondance

14.1 M. Alain Garon conseiller municipal

Monsieur Alain Garon conseiller municipal a remis, en date du 15 mars 2022 à la présidente d'élection, sa lettre de démission. M. Garon mentionne dans sa lettre qu'il quittera ses fonctions le 5 avril 2022.

Il est proposé par M. Dany Chénard

063-2022

Et résolu à l'unanimité de transmettre une lettre de remerciement à M. Garon.

14.2 M. Dany Chénard conseiller municipal

Monsieur Dany Chénard conseiller municipal a remis, en date du 15 mars 2022 à la présidente d'élection, sa lettre de démission. M. Chénard mentionne qu'il quittera ses fonctions le 15 juin 2022.

14.3 École secondaire Chanoine-Beaudet Demande de commandite pour la Gala des mérites 2021-2022

ATTENDU QUE

le comité du gala des mérites de l'École secondaire Chanoine-Beaudet tiendra sa soirée reconnaissance virtuelle le 3 juin 2022;

ATTENDU QUE

chaque année les contributions des commanditaires permettent de souligner les performances académiques, les progrès et l'esprit de coopération et d'humanisme des élèves;

EN CONSÉQUENCE,

064-2022

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre à l'École secondaire Chanoine-Beaudet une commandite de 50 \$ pour la Gala des mérites 2021-2022.

14.4 URLS – Unité régionale en sport et Loisirs

ATTENDU QUE

la correspondance reçue de l'URLS en date du 17 mars 2022 concernant le renouvèlement de l'adhésion;

ATTENDU QU'

en adhérant à l'URLS les organismes peuvent bénéficier de différents programmes et services, dont :

- Accès aux programmes, aux services et aux événements de qualité organisés par l'URLS du Bas-Saint-Laurent
- Accès à meilleur coût aux formations offertes
- Services professionnels d'animation ou de soutien gratuits
- Représentation des intérêts de la région

EN CONSÉQUENCE,

065-2022

Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion à l'Unité de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent au montant de 100 \$ pour l'année 2022-2023.

14.5 Société canadienne du cancer

ATTENDU QUE

la société canadienne du cancer et en campagne de la jonquille;

ATTENDU QUE

les dons recueillis à la campagne de la jonquille permettent de faire fleurir l'espoir pour des familles dont un membre est atteint du cancer;

ATTENDU QUE

les dons permettent également de faire avancer la recherche qui est essentielle pour veiller à ce que moins de personnes en soient atteintes et que plus d'entre elles y survivent;

EN CONSÉQUENCE,

066-2022

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer à la campagne de la jonquille en contribuant par un don de 50 \$.

14.6 Action Chômage

Action Chômage remercie les membres du conseil pour le renouvellement de l'adhésion de la municipalité pour l'année 2022.

14.7 Maison Chapais

Demande de financement

ATTENDU QUE

l'organisme n'a pas pu compter sur l'aide financière accorder dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales depuis trois ans;

ATTENDU QUE

la pandémie a également eu un rôle à jouer dans la perte de revenu, obligeant les dirigeants à réduire la période d'ouverture ce qui a eu pour effet de recevoir moins de visiteurs;

ATTENDU QUE

l'organisme a réussi à se qualifier afin d'obtenir l'Agrément muséal, ce qui permettra de demander un soutien au Programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales;

ATTENDU QUE d'importants travaux d'entretien préventif ont été entrepris mais qu'il

en reste à réaliser;

ATTENDU QU' une démarche de concertation a été entreprise en 2021 avec

d'autres organismes du cœur du Village;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Association patrimoniale de Saint-

Denis a voté une résolution à l'effet d'offrir l'accès gratuit à la Maison

Chapais aux citoyens et aux citoyennes de Saint-Denis;

ATTENDU QUE l'Association souhaite une aide financière de la Municipalité de l'ordre

de 8 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

067-2022 Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une aide financière de 8 000 \$ à l'Association patrimoniale de Saint-Denis.

14.8 Comité de développement de Saint-Denis

Demande d'appui financier pour le « projet Sur les traces du Curé Quertier »

ATTENDU QUE le Comité de développement de Saint-Denis a piloté le

développement du projet « Sur les traces du curé Quertier »;

ATTENDU QUE le projet permettra de faire connaître ce personnage, les événements

et les lieux qui ont marqué l'histoire de Saint-Denis-De La

Bouteillerie;

ATTENDU QUE le Comité de développement de Saint-Denis demande à la

Municipalité:

- une contribution financière de 2 000 \$;

- une contribution en service d'une valeur de 2 000 \$ afin de

concrétiser ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

068-2022 Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de fournir une aide financière de 2 000 \$ et une contribution en service d'une valeur de 2 000 \$ au Comité de Développement de Saint-Denis pour le « projet Sur les traces du Curé Quertier ».

Demande d'appui financier au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK)

ATTENDU QUE le Comité de développement de Saint-Denis pilote le projet « Sur les

traces du Curé Quertier;

ATTENDU QUE le projet permettra de faire connaître ce personnage, les événements

et les lieux qui ont marqué l'histoire de Saint-Denis-De La Bouteillerie; et une des activités prévues est une fête de commémoration des 150 ans du décès du curé Quertier en octobre

2022;

EN CONSÉQUENCE,

069-2022 Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander une aide financière de 500 \$ au FDMK afin de soutenir une activité culture prévue dans le cadre projet de commémoration « Sur les traces du Curé Quertier ».

14.9 Comité de la Chapelle

Demande de commandite

ATTENDU QUE le Comité de la Chapelle s'est donné comme mission d'animer et de

mettre en valeur la chapelle de la grève de Saint-Denis;

ATTENDU QUE le Comité est à préparer une programmation pour l'été 2022;

ATTENDU QUE le Comité a besoin d'aide financière auprès de divers

commanditaires afin de financer ses activités ainsi que sa

promotion;

ATTENDU QUE le Comité a fixé la contribution municipale à 400 \$;

EN CONSÉQUENCE,

070-2022 Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de supporter les activités de la Chapelle pour un montant de

400 \$.

Demande d'appui financier au Fonds de développement des

municipalités du Kamouraska (FDMK)

ATTENDU QUE le Comité de la Chapelle est à préparer une programmation pour

ľété 2022;

ATTENDU QUE diverses sources de financement sont nécessaires à la réalisation de

programme d'activités 2022;

EN CONSÉQUENCE,

071-2022 Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander une aide financière au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour un montant de 500 \$ en appui à la

production de la programmation des activités pour 2022.

14.10 Association sportive de Saint-Denis

Demande d'appui financier au Fonds de développement de municipalités du Kamouraska (FDMK)

ATTENDU QUE les membres de l'Association sportive de Saint-Denis sont à préparer

l'activité de la fête nationale qui se tiendra le 24 juin 2022;

ATTENDU QUE les membres souhaitent inviter deux chansonniers locaux afin

d'animer cette journée;

ATTENDU QUE pour la réussite de cette activité, l'Association a besoin d'aide

financière;

EN CONSÉQUENCE,

072-2022 Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents de présenter une demande d'aide financière de 500 \$ auprès du FDMK (Fonds de développement des municipalités du Kamouraska dans le cadre du

volet communautaire.

14.11 Cercle de Fermières de Saint-Denis

Demande d'aide financière dans le cadre du projet Créalab qui consiste à monter un atelier de couture dans le local des fermières.

Cette demande nécessitant des informations supplémentaires, dont un montage financier, elle est remise à une date ultérieure.

14.12 Id Territoires

Offre de service pour actualiser le plan de développement de la municipalité.

Cette offre est remise à une séance ultérieure.

14.13 Association Canadienne pour la Santé Mentale Proclamation municipale

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette

année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-

ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la

santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en

place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière

doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec

soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE

073-2022 Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

15. Autres sujets

Mme Anne Desjardins Directrice générale soulève les sujets suivants :

Table régionale des élus-es municipaux du Bas-Saint-Laurent Soutien aux demandes des partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT l'importance de la filière forestière pour le développement social et

économique du Bas-Saint-Laurent et l'occupation dynamique de son

territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a toujours été un précurseur dans le déploiement

de stratégies d'aménagement sylvicoles novatrices et performantes qui

ont largement contribué à la prospérité économique du Québec;

CONSIDÉRANT OUE

le Bas-Saint-Laurent compte 50 % de forêt privée sur son territoire et que cette dernière fournit en moyenne 20 % de la totalité des bois de forêt privée mobilisés au Québec à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE

ces forêts privées sont réparties sur l'ensemble du territoire qui couvre huit MRC, comptant 114 municipalités, sur plus de 22 000 km²;

CONSIDÉRANT

les impacts importants de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui ravage les forêts du Bas-Saint-Laurent, alors que les superficies affectées ont crû de 23 % dans la dernière année, passant de 1 316 999 ha à 1 621 860 ha entre 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE

dans la région du Bas-Saint-Laurent 79 % des superficies de forêts privées ont subi au moins une défoliation depuis 2012 et que d'importantes superficies ont atteint un seuil de défoliation cumulative montrant des signes de mortalité;

CONSIDÉRANT

la concentration actuelle de l'épidémie dans les forêts de l'est de la région;

CONSIDÉRANT

l'urgence d'intervenir dans les zones les plus touchées par l'épidémie pour récupérer les bois qui seraient autrement perdus et, conséquemment, d'engager une part de plus en plus importante des budgets d'aménagement pour effectuer cette récupération et la remise en production de ces sites;

CONSIDÉRANT QUE

les sommes octroyées dans le cadre des programmes existants ne suffisent pas pour, à la fois et en même temps, récupérer et remettre en production les peuplements affectés ET réaliser les autres travaux d'aménagement de la stratégie d'aménagement régional, à savoir les éclaircies commerciales de plantation et le jardinage des érablières;

CONSIDÉRANT QUE

cette situation diminuera de façon drastique la capacité de mobilisation des bois au Bas-Saint-Laurent, puisque les volumes produits dans le cadre des travaux sylvicoles passeront de 813 253 m³ en 2019-2020 à 260 652 m³ en 2023-2024;

CONSIDÉRANT

l'importance d'assurer un approvisionnement constant, prévisible, suffisant et de qualité aux industriels de la région;

CONSIDÉRANT QUE

les travaux d'aménagement représentent une part importante des activités économiques des producteurs, travailleurs et entrepreneurs forestiers de la région et que leur réduction entraine déjà des pertes importantes pour eux;

CONSIDÉRANT QUE

la diminution des activités d'aménagement a un effet démobilisateur sur les producteurs, la main-d'œuvre et les entrepreneurs forestiers, à un moment où il est primordial pour ce secteur de demeurer attractif et où le Bas-Saint-Laurent déploie un projet pilote unique au Québec sur la rémunération des travailleurs forestiers de 3,5 M\$ pour, justement, assurer la rétention et le recrutement de cette main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE,

selon une étude réalisée en 2020 par la firme Price WaterhouseCooper, chaque dollar investi dans l'industrie forestière rapporte 150 % en taxes et redevances perçues par le gouvernement, tout en soutenant l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT

la nécessité de maintenir les travaux d'aménagement de la forêt privée, malgré l'épidémie qui sévit, pour protéger les investissements faits depuis 50 ans par l'État québécois;

CONSIDÉRANT QUE

le Premier ministre du Québec a clairement indiqué sa volonté de maximiser l'impact économique de la filière forestière dans la stratégie de développement économique du Québec et que le manque de soutien financier pour optimiser la productivité de la forêt baslaurentienne compromet l'atteinte des objectifs formulés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE

la réalisation des travaux d'aménagement prévus, combinés à la récupération et la remise en production des peuplements affectés, permettraient d'accroître les volumes de bois mobilisés au Bas-Saint-Laurent et de transformer une situation critique en opportunité d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE

les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent ont présenté des solutions chiffrées et concrètes pour redresser la situation et maximiser la contribution de la région à la stratégie nationale de production de bois;

CONSIDÉRANT QUE

les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent ont multiplié les démarches et les représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sans obtenir de réponses satisfaisantes à leurs propositions;

074-2022

Il est unanimement résolu, sur une proposition de M. Frédéric Landry

appuyée par Mme Manon Bélanger

d'appuyer la Table de concertation sur la Forêt privée du Bas-Saint-Laurent dans sa démarche de:

Demander au gouvernement du Québec une aide immédiate de 2 millions de dollars pour consolider la filière forestière bas-laurentienne et réaliser un minimum de travaux d'aménagement en forêt privée en 2021-2022;

Demander au gouvernement du Québec une majoration moyenne de 4,7 M\$ du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés, tout en maintenant les investissements dans les travaux d'aménagement pour les quatre années suivantes (2022-2023 à 2025-2026);

Demander au gouvernement du Québec d'inscrire la majoration du budget régional d'aménagement forestier en forêt privée au Bas-Saint-Laurent dans le prochain budget provincial;

Transmettre copie de la présente résolution à la Table régionale des élus(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent et aux partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent, afin qu'il l'achemine à toutes les instances concernées.

Résolution Assurance collective

ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE

la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'

à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE

pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneuse d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE

la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE

le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE 075-2022

le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Dany Chénard

APPUYÉ PAR M. Frédéric Landry

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés municipaux au Programme et soit régie par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

QUE la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins une (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaires-conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaires-conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Regroupement des matières résiduelles

Modification du contrat de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques à intervenir entre la Ville de Saint-Pascal et Services Sanitaires A. Deschênes inc.

CONSIDÉRANT

l'entente intervenue en 2021 entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain, Saint-Philippe-de-Néri et Mont-Carmel relativement au lancement d'un appel d'offres commun pour l'octroi d'un contrat d'une durée de trois ans pour la collecte et le transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques;

CONSIDÉRANT

le contrat octroyé par la Ville de Saint-Pascal à Services Sanitaires A. Deschênes inc. pour la collecte et le transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques sur le territoire des sept municipalités parties à l'entente pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT

les discussions intervenues entre les sept municipalités parties à l'entente afin de changer la fréquence de collecte des encombrants de bisannuelle à annuelle;

CONSIDÉRANT

la nécessité de modifier le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles existant entre la Ville et Services Sanitaires A. Deschênes inc. pour ce faire;

CONSIDÉRANT QU'

il s'agit d'une modification accessoire au contrat qui n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE

la diminution du nombre de collectes des encombrantes auras une incidence sur le coût annuel du contrat;

CONSIDÉRANT QUE

la modification du nombre de collectes des encombrants représentera une diminution totale du coût du contrat de plus de 41 000 \$ avant taxes;

076-2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Frédéric Landry

et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie confirme à la Ville de Saint-Pascal son accord à l'égard de la modification du contrat de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques à intervenir entre la Ville de Saint-Pascal et Services Sanitaires A. Deschênes inc. relativement à la diminution du nombre de collectes des encombrants pour chacune des années du contrat.

Réfection rue Labrie

ATTENDU QUE

- Soumission pour travaux de réfection sur la rue Labrie la municipalité a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour des travaux de réfection du drainage et du pavage d'une section de la rue Labrie sous l'appel d'offres numéro 2020-256;

ATTENDU QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé leur soumission dans les

délais requis;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est faite en présence des

représentants de soumissionnaires le 4 avril 2022;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions (taxes incluses) est :

Transport en Vrac Saint-Denis 257 818,79 \$

Excavation Bourgoin et

Dickner inc. 302 540,62 \$

Construction B.M.L. 343 053,21 \$

ATTENDU QU' après analyse des documents de soumission, les trois (3) sont

conformes;

EN CONSÉQUENCE,

077-2022 Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder le contrat de réfection du drainage et du pavage d'une section de la rue Labrie au plus bas soumissionnaire soit, Transport en Vrac Saint-Denis pour un proportion de la 257 010 70 de transport en Vrac Saint-Denis pour un proportion de 257 010 70 de transport en Vrac Saint-Denis pour un proportion de 257 010 70 de transportier de 257 010 70 de 157 010 7

montant total de 257 818,79 \$ taxes incluses.

Dépense financée par la TECQ 2019-2023.

- Mandat en Ingénierie pour la surveillance des travaux

ATTENDU QUE suite à l'octroi d'un contrat pour la réfection du drainage et du pavage

sur une section de la rue Labrie et compte tenu de l'ampleur des travaux il est nécessaire de mandater un surveillant des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une offre de services de la firme Bouchard

Service-Conseil S.E.N.C.;

ATTENDU QUE la firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. a fait une offre détaillée

dans sa soumission numéro 1198 pour un montant de 16 464,42 \$

taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

078-2022 Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour un montant total de 16 464,42

\$ taxes incluses.

Dépense financée par la TECQ 2019-2023.

Englobe Corp.

ATTENDU QUE lors du dépôt de l'offre de prix qu'il y ait eu une sous-estimation de

prix et qu'il aurait été difficile d'évaluer certains éléments, notamment la difficulté de rejoindre et/ou de rencontrer les propriétaires et certaines installations difficilement accessibles pour les techniciens lors

de l'analyse de puits;

ATTENDU QUE pour accélérer le travail et puisqu'il aurait été trop compliqué voir

impossible de réaliser l'ensemble des travaux avec un seul technicien, l'entreprise Englobe a pris la décision d'assigner un deuxième

technicien pour procéder aux analyses et assurer le respect de l'échéancier;

ATTENDU QU'

Englobe Corp. Demande un montant de 10 000 supplémentaire afin de couvrir les coûts supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

079-2022

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que:

Compte tenu que plusieurs citoyens se sont plaints que les visites à plusieurs reprises ont été reportées et remis à une date ultérieure;

Compte tenu qu'un préavis aurait dû être transmis à la Municipalité avisant l'assignation d'un deuxième technicien aux analyses;

Une discussion a été prise entre la Municipalité et le chargé de projet de la firme Englobe Corp. pour un paiement additionnel 5 000 \$ afin de finaliser l'étude des puits.

Il est résolu d'accepter d'accorder un budget supplémentaire de 5 000 \$ à Englobe Corp. afin de finaliser les études de puits.

Messieurs Frédéric Landry et Dany Chénard proposent de demander une soumission à la firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C., un bloque d'heures à tarif fixe pour une période de 5 ans afin de dresser le portrait des besoins de la Municipalité en voirie afin de prévoir à chaque année, selon les besoins, le budget en travaux de voirie municipal.

080-2022

Résolu à l'unanimité.

16. Période de questions

Une question est posée concernant les nouvelles mesures entourant la période de questions.

Une explication est donnée à l'effet qu'un règlement, disponible sur le site Web de la Municipalité décrit les mesures entourant la période de questions.

Règlement adopté dans le but de donner l'opportunité à chacun de poser ses questions à tour de rôle.

17. Clôture et levée de la séance

081-2022

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 30.

Signature du procès-verbal

Mme Nicole Généreux,

Mairesse

Anne Desjardins,

Directrice générale et

Greffière-trésorière



LISTE DES COMPTES À PAYER		
9048-2688 QUÉBEC INC (AGRO ENVIRO LAB)		293,19 \$
AFFILET TOUT		574,88 \$
ANNE DESJARDINS (km dépôts, timbres cpte de taxes)		570,57 \$
BASE 132		611,67 \$
BUROPRO CITATION		61,73 \$
CHARLES GARON (formation en éthique et déontologie)		171,31 \$
CNESST		65,11 \$
CONGRÈS LIONS DISTRICK U-3 2022		150,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE		653,90 \$
EAU LIMPIDE		45,00 \$
ENGLOBE		115 147,46 \$
ENTRETIEN VB		362,17 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPLITÉS		45,99 \$
FERME PIERRE GARON		3 545,05 \$
JEAN MORNEAU		19,49 \$
LE PLACOTEUX		213,86 \$
MRC DE KAMOURASKA		28,32 \$
ORKIN CANADA		137,97 \$
PROMOTION KAMOURASKA		500,00 \$
PROPANE SELECT		107,52 \$
PUROLATOR		6,48 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST		5 969,45 \$
RÉJEAN GARON		32,11 \$
SUZANNE DUBÉ (médiaposte journal)		75,64 \$
TETRA TECH QI INC		24 465,24 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS		33 528,56 \$
	SOUS-	
, , , ,	TOTAL:	187 382,67 \$
PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DE	MOIS DE MAF	
SALAIRES (MARS 2022)		7 435,33 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MARS 2022)		2 485,48 \$
LA CAPITALE ASSURANCE		944,81 \$
VIDÉOTRON		202,42 \$
HYDRO-QUÉBEC		4 564,08 \$
FRAIS BANCAIRE	COLIC	164,95 \$
	SOUS- TOTAL:	15 797,07 \$
	IOIAL.	13 /3/,0/ 3
	GRAND-	
	TOTAL:	203 179,74 \$
Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la	a	

présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2022 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 4 avril 2022 Résolution 059-2022 Annexe

Par: Anne Desjardins Directrice générale Greffière-trésorière